

2017 / 2018



Suppression de la pisciculture de Valjoie et du plan d'eau de Goutelle

Un nouvel accès à la rivière libéré

POURQUOI ?

- Solder un contentieux administratif de plus de 15 ans
- Libérer et ouvrir 30 % du cours du Beuron avec la circulation de l'eau, des sédiments et de ses populations aquatiques
- Restaurer les habitats d'eau vive et des zones humides
- Améliorer la qualité de l'eau
- Augmenter les reproductions naturelles



Après travaux,

Les riverains du Beuron, les promeneurs et
les pêcheurs pourront **jouer d'un site ouvert** sur
une rivière restaurée...

Dans le cours d'eau, **les migrateurs** vont
pouvoir coloniser le Beuron jusqu'en Ille et
Vilaine et la faune aquatique **retrouve** un
ruisseau de production à la qualité d'eau
améliorée.



AVANT

La pisciculture de Valjoie n'avait plus d'autorisation de production. Le seuil permettant son alimentation bloquait les sédiments et des poissons. Il induisait une altération des habitats aquatiques. Le plan d'eau de Goutelle captait les sources d'un ruisseau entièrement décloisonné et restauré par la FDAAPPMA 50 par la Com. de Communes de S' James.

Il fût décidé d'acheter les sites et de retirer les installations.

Le Beuvron est classé en listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, en Zone prioritaire Anguille et dans le SAGE Sélune. Le seuil était identifié prioritaire anguille et ouvrage Grenelle.

La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.

UN DEVOIR !



Seuil de la pisciculture



Rejets des bassins de production



Plan d'eau vidangé par les précédents propriétaires

TRAVAUX

Septembre 2017 - Juin 2018

Pisciculture

- Dépollution du site
- Démolition des bâtiments, des bassins en béton et du seuil
- Mise en forme de la berge

Goutelle

- Décapage de l'ancienne route
- Ouverture de la digue
- Aménagement de chemin de bordure
- Plantation d'arbres



Nivellement des berges et de la zone humide



Démolition du barrage, des bassins et de l'écluserie



Construction de passerelles sur le chemin de pourtour de la zone humides

Crédits photos : FDAAPPMA 50

QUI A FAIT QUOI ?

Les entreprises

Terrassement, démolition, tri et plantations
LAFOSSE et FILS
14 940 Saline

CSPS
MESNIL SYSTEME
50 500 Carentan

Désamiantage
AB DESAMANTAGE
50 430 Lessay

Diagnostics amiante
APAVE
14 000 CAEN

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a financé 100 %
724 715 € d'achat, études et travaux



Acquisition,
Maîtrise d'Ouvrage
Maîtrise d'œuvre
FDAAPPMA 50



Projet validé d'intérêt général par
la
Fédération Nationale pour la Pêche en France

